Procès-verbal du conseil municipal
du 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué par son Maire, Madame Nicole PARDON, en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : PARDON Nicole, BARJAT Claudine, BARTHOMEUF Gillian, BRIGNONE Béatrice, BRUNEL Jean Denis, CHARLES Christian, CHERBLAND Mickaël, DURET Jérôme, DURSAPT Cécile, MARCHAND Frédéric, ROCHE Laetitia, SIRIEIX Isabelle, TARAKU Marilou, TASSANI Dominique, TOINON Angélique
Absent ayant donné pouvoir : /
Absent : /

Secrétaire de séance : CHERBLAND Mickaël
Date de la convocation : 3 septembre 2026

En préambule, Madame le Maire souhaite que soient rajoutés à l'ordre du jour les points suivants : remboursement d'un trop-perçu périscolaire suite au départ de l'école, avenant au marché de la Bouteresse pour le lot 17 – terrassement, et pour le lot 18 – espaces verts. Approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal (PV) de la dernière séance

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 23 juin 2026 :

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

2/ Recrutement par CDD pour le remplacement temporaire d'un agent

CONTENU

Madame ROCHE informe l'assemblée qu'au vu de l'absence programmée de Mme DUBIEN au 15 septembre prochain pour une durée de six semaines, elle a procédé au recrutement temporaire d'une agent pour garantir les tâches de cantine, garderie et ménage des locaux, après sélection parmi un choix potentiel de candidates.

Mme GAUMON prendra son poste de 35 heures en contrat à durée déterminée à compter du 11 septembre pour une période de tuilage, pour une durée de six semaines, renouvelable en cas de prorogation d'absence.

3/ Choix de l'option pour la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

CONTENU

Madame le Maire précise que le mécanisme de péréquation du FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins favorisées.

Il est présenté les trois modes de répartition entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (Loire Forez agglomération) et ses communes membres :

- de droit commun,
- à la majorité des 2/3,
- dérogatoire libre.

Madame le Maire précise que, sous conditions, le FPIC 2026 sera réparti suivant les modalités de droit commun. Sinon, les conseils communautaires devront délibérer pour choisir le mode de répartition.

4/ Avis sur le transfert des pouvoirs de police administrative spéciale au président de LFA

CONTENU

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'élection du président de LFA, les pouvoirs de police lui sont transférés automatiquement, sauf notification du refus par le maire.

Il est précisé que lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence correspondante, certains pouvoirs de police administrative spéciale sont par principe transférés de plein droit à son président.

Madame le Maire s'oppose au transfert des pouvoirs de la police de la circulation et du stationnement ; un arrêté du Maire, qui sera notifié au président de LFA, viendra entériner ce refus.

5/ Participation au fonds de solidarité logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

CONTENU

Le Département de la Loire apporte son soutien aux ménages ligériens pour faire face aux frais d'accès ou de maintien dans un logement (impayés de loyer, d'énergie), et finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL). Il sollicite une participation de toutes les communes à hauteur de 0,22 € par habitant pour contribuer au fonctionnement du dispositif PDALHPD.

Considérant les statistiques fournies du nombre de demandes inscrites, et l'approbation sur cette base en 2025, il est proposé de reconduire la participation de 220 €.

DÉCISION

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0

6/ Instauration de la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation

CONTENU

Madame le Maire signale que l'article 108 de la loi n° 2026-103 du 19/02/2026 de finances pour 2026 prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). Ces deux taxes seront remplacées par une seule imposition dénommée taxe sur la vacance des locaux d'habitation : TVLH.

Cette nouvelle taxe étant facultative, la commune dispose de la possibilité de l'instaurer sous réserve d'une délibération prise avant le 1er octobre 2026 pour être applicable au 1er janvier 2027, pour les logements vacants de plus de 2 ans, non meublés. Elle constitue un levier pour faire évoluer certains logements laissés sans occupant sur une trop longue période.

Considérant l'estimation du produit attendu, il est proposé d'instaurer la TVLH, en fixant son taux à 50 %.

DÉCISION

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0

7/ Réflexion sur l'adhésion au service commun de LFA des moyens techniques

CONTENU

Monsieur MARCHAND souhaite que l'assemblée mène une réflexion sur une adhésion de la commune au service commun de Loire Forez des moyens techniques. Il étaye sa proposition de cas où il serait préférable de louer certains équipements ou matériels plutôt que d'investir dans un achat peu rentabilisé. De même, la commune pourrait mettre à disposition certains équipements afin de limiter leur immobilisation, par voie de convention avec d'autres communes.

Dans un premier temps, le listing du matériel communal va être remis à jour, avec établissement des besoins potentiels de la commune. Puis contact sera pris auprès du responsable de service de LFA pour obtenir des informations complémentaires.

Une discussion s'élève sur une possible concurrence avec les artisans locaux, mais il est formulé que l'offre ne répond pas d'office aux attentes communales.

8/ Consultation du rapport annuel 2025 du service déchets LFA

CONTENU

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le rapport annuel 2025 du service déchets LFA, affiché sur écran en même temps que sa présentation, a préalablement été transmis à l'ensemble du conseil municipal courant juillet dernier.

9/ Remboursement d'un trop-perçu périscolaire suite au départ de l'école

CONTENU

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'un déménagement de la famille d'un élève, la commune reste redevable d'un trop-perçu, correspondant à un avoir issu des inscriptions au périscolaire.

Elle demande ainsi l'autorisation pour pouvoir procéder au remboursement de la somme de 48,00 €.

DÉCISION

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0

10/ Avenant au marché de la Bouteresse pour le lot 17 - terrassement

CONTENU

Madame le Maire présente aux membres du conseil l'avenant n° 1 au lot n° 17 : terrassement – réseaux voiries – réseaux – du marché de rénovation de la salle des fêtes et aménagement du Champ de Foire (SARL Eric PAGE).

Elle demande leur accord pour approuver cette modification, qui génère une moins-value de 1.166,30 € HT pour adaptations des revêtements autour de la salle des fêtes et travaux complémentaires.

DÉCISION

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0

11/ Avenant au marché de la Bouteresse pour le lot 18 – espaces verts

CONTENU

Madame le Maire présente aux membres du conseil l'avenant n° 1 au lot n° 18 : espaces verts – du marché de rénovation de la salle des fêtes et aménagement du Champ de Foire (Pépinières et Jardins d'Aiguilly).

Elle demande leur accord pour approuver cette modification, qui génère une plus-value de 680,00 € HT notamment pour rajout d'un portillon d'accès aux parkings.

DÉCISION

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0

12/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération

- Création d'une **commission chargée du registre des personnes vulnérables** : Béatrice BRIGNONE, Cécile DURSAPT, Isabelle SIRIEIX.
- Fin du **nettoyage du local technique** : samedi 3 octobre à partir de 8 h 00 (après réparation du plancher).
- Rappel : **déménagement de la classe CM1/CM2** les 16 et 17 octobre, en vue des travaux pendant les vacances scolaires.
- **Compte rendu** de la rencontre des membres de la **commission voirie** avec C. GERBAULT :

curage fossé (à faire en priorité), fauchage, PATA et purge vont générer un dépassement de budget ; prévoir travaux à charge de la commune. Prochaine réunion le 29/10 à 19 h 00.

- **Travaux de la Bouteresse** : état des travaux réalisés, des travaux réceptionnés, et de ceux réceptionnés partiellement. Livraison des meubles le 17/10, et des jeux extérieurs avant la foire d'automne.
- Réfection des **barrières d'accès au Champ de Foire**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Pour approbation,
Madame le Maire,

Nicole PARDON

MAIRIE DE SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE
42 (Loire)

Pour approbation,
le secrétaire de séance,

Mickaël CHERBLAND